



Agence interimaire me paye pas au bon tarif.

Par **lonvonjohn**, le **11/03/2009** à **18:33**

Bonjour je suis actuellement en contrat de travail interimaire avec l'agence Proman qui me paie pas au tarif convenu. En effet m'etant presenté pour une mission qui etait censée être payée à 9Euros80 de l'heure je me suis retrouvé à signer des contrats à la semaine à 9Euros. Vu que nous sommes 2 interimaire à travailler j'ai demandé le taux horaire de mon collègue qui lui est bien à 9Euros80. De là j'ai été voir mon chef de chantier pour savoir pourquoi il donnait plus à une personne ayant moins d'expérience que moi et il m'a répondu que son patron donnait exactement la même somme pour lui que pour moi et qu'il n'y avait aucune injustice de leur part. Je suis donc retourné voir mon agence qui n'arrête pas de me donner des prétextes pas fondés dans le but de ne pas m'augmenter aux mêmes tarifs que les autres. Donc ma question est toute simple: est-ce que l'agence interimaire est dans ses droits en donnant un tarif puis après de revoir à la baisse celui-ci, tout en sachant que l'entreprise paie pour que nous soyons tous aux mêmes taux horaires, est-ce qu'il ont le droit de me ponctionner à leur bon vouloir autant qu'il le veulent? Ou bien sont-ils dans l'obligation de me donner le tarif convenu auparavant avec l'entreprise qui elle paie pour? Dans l'attente d'une réponse je vous remercie de l'attention que vous voudrez m'accorder.